

Bulletin communal de Bernadets nº63 - Juin 2021

Le mot du Maire

Ce numéro de printemps va nous permettre de mettre en lumière la pluralité des projets portés par l'équipe municipale. Comme vous le lirez un peu plus loin, certains engagés, en fin 2020 sont aboutis. D'autres, déjà débutés, ainsi que ceux programmés pour 2021, seront concrétisés dans l'année. Le budget voté lors du dernier conseil municipal va nous permettre de continuer dans cet élan. Ce budget, équilibré, est avant tout un budget de fonctionnement pour la bonne marche quotidienne de la commune tout au long de l'année. C'est également un budget d'investissement, destiné à l'amélioration de notre cadre de vie et à mieux équiper notre village.



Je sais que cette crise sanitaire et ces mesures qui perdurent nous affecte tous. Une promenade régulière et proche de chez soi ne peut que nous aider à traverser cette période délicate. Je vous invite donc à profiter des belles journées de printemps pour (re)découvrir nos lieux de promenade et profiter du Concours Photos pour les immortaliser.

Le Maire

Jean-Paul Vidailhet





Gros plan

Samedi matin 27 Mars 2021, pas moins de 47 volontaires (petits et grands) ont répondu présents à l'appel de la commune pour la participation au chantier de nettoyage du bois de Bernadets. L'opération consistait à débarrasser les centaines d'arbres de ce bois des tubes plastiques « antichevreuils » posés il y a une vingtaine d'années pour les protéger alors qu'ils étaient tous jeunes. Un grand nombre de ces protections étaient enfouies sous un tapis de broussailles qui rendait la tâche encore plus compliquée. Avec la clémence de la météo mais surtout la joie et la bonne humeur apportées par tous les volontaires (notamment les membres du comité des fêtes), une très grande quantité de protections a pu être retirée du bois. Le camion communal, chargé au maximum, aura fait trois voyages à la déchetterie de Morlaàs.

La municipalité remercie vivement et très sincèrement tous les participants pour cette opération rondement menée. Une galerie photos avec de nombreuses images est consultable sur le site de la commune:

www.commune-bernadets.fr

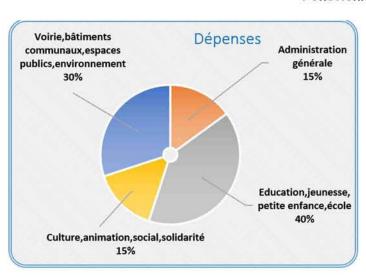
Budget communal

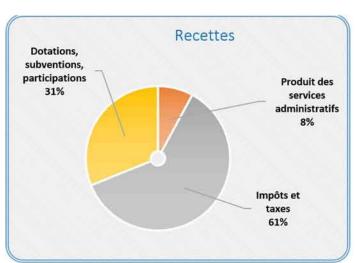
Le compte administratif 2020 a été approuvé et le budget primitif 2021 a été voté lors du conseil municipal du 13 avril 2021. Le compte administratif contient tous les détails sur les montants des dépenses et des recettes de l'année précédente. Le budget primitif est le budget prévisionnel pour l'année en cours.

Le compte administratif 2020

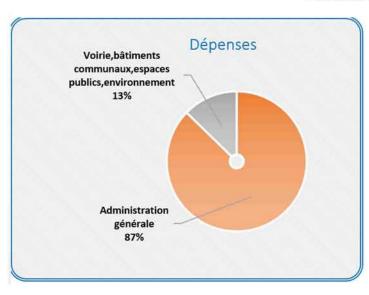
Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune dans l'année. Il doit être présenté au conseil municipal dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice. Il a donc été présenté lors du conseil municipal du 13 avril 2021. Il permet de contrôler la gestion de la commune et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif ainsi que les décisions modificatives sont bien celles réalisées.

Fonctionnement





Investissement





Le budget primitif 2021

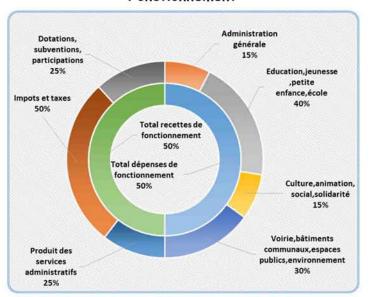
Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par le maire et voté par le conseil municipal.

Il définit les moyens financiers correspondant aux projets approuvés lors du débat d'orientation budgétaire.

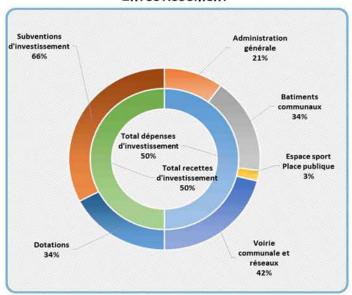
Il indique le montant des taxes diverses. Il autorise juridiquement le maire à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés. Il s'articule sous deux items:

Budget communal (suite)

Fonctionnement



Investissement



Révision des taux des taxes communales

Dans le contexte actuel de raréfaction des ressources financières de l'Etat, la municipalité a lancé, depuis son nouveau mandat, un vaste plan de recherche d'économies de fonctionnement. Cette démarche sera, à l'avenir, poursuivie et encouragée afin de permettre à la commune de préserver ses marges de manœuvres, tout en limitant le recours à l'emprunt. Malgré les efforts consentis pour absorber la baisse des dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement) ainsi que la hausse du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour les années à venir, tout en maintenant les services à la population, la situation oblige la commune à revoir sa fiscalité. Le conseil municipal a fait le choix d'imputer une hausse ramenée par prudence à 1,25 Point sur la taxe foncière sur terrains bâtis. Suite à l'adoption du PLU (Plan Local d'Urbanisme) lors du conseil communautaire du mois d'avril, la taxe sur la plus-value de cession de terrains constructibles a été adoptée par le conseil municipal.

Commémoration du 8 Mai 1945

A Bernadets, comme partout en France, a eu lieu la commémoration du 76ème anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Eu égard à la situation actuelle, cette cérémonie s'est tenue de façon restreinte. Seuls quelques villageois ont participé à cette commémoration dans le respect des gestes barrières. Les portedrapeaux, Monsieur Lacoste, président des Anciens Combattants et Monsieur Gérard Tessier de Bernadets étaient présents. Après la lecture du message national par le Maire de la commune, Jean-Paul Vidailhet, les jeunes Samuele Zamboni et Jules Bourguinat ont procédé à l'appel des morts pour la France.









La vie des associations

Tennis de table

Bonjour Bernadets!

Après une saison sportive blanche, cette parution de L'Hirondelle augure peut être la reprise de nos activités, comme le laisse entendre le gouvernement ; si tel est le cas, je glisserai quelques flyers dans les boîtes aux lettres des habitants m'ayant dit être intéressés par le ping, lors de la distribution du calendrier du club cet hiver. Grand merci pour votre générosité, ainsi qu'à nos partenaires malgré la mauvaise conjoncture.

Cette année, peu d'investissements sont prévus, donc les fonds récoltés permettront probablement une baisse compensatoire des tarifs des licences pour la saison 2021/2022.

L'avenir professionnel de Victor, notre entraîneur des jeunes pour le vendredi soir, ne lui permettra peut-être plus d'assurer son créneau.

Afin de pallier cette éventualité extrêmement préjudiciable pour la formation et l'avenir du club, si quelqu'un connaît une personne susceptible de nous aider dans ce domaine, merci de nous contacter : Huet Fabrice 0628262458 Cazenave Guy 0608347717

ou ping64.bernadets@laposte.net Rejoignez-nous sur le site :

http://club.quomodo.com/bernadets-

tennis_de_table

A bientôt, le Président.



Gymnastique

Cette année fut particulière mais nous ne perdons pas l'espoir de voir la salle multi-activités ouvrir de nouveau de façon à retrouver notre activité sportive.

Il est vrai qu'après un si long arrêt nous sommes dans les starting-blocks!

Les horaires resteront inchangés : Le lundi de 19h45 à 20h45 Le mercredi de 20h00 à 21h00.

Ceux qui veulent "s'essayer" à la gymnastique sont les bienvenus (2 cours gratuits pour découvrir notre activité).

Pour tous renseignements s'adresser à : Jocelyne Walter 06 70 71 17 29. Gardons la forme et le moral ! A bientôt. Jocelyne



AMAP

L'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) a pour but de favoriser l'agriculture locale, paysanne et biologique et de créer un lien direct entre producteurs et consommateurs : ils s'engagent réciproquement et sur la durée à produire ou acheter à un prix équitable.

Nous démarrons en ce mois de mai 2021 la 24e saison de notre AMAP qui entame sa 12e année et se porte comme un charme : de nombreux adhérents de Bernadets et des villages alentours souscrivent chaque semestre à un ou plusieurs contrat(s) parmi ceux proposés : pain, huiles, légumineuses, viandes, fromages, légumes, poissons... à Bernadets nous sommes gâtés!

Les adhérents viennent ensuite le mardi récupérer leur commande tout en rencontrant les producteurs dans une ambiance participative et conviviale.

Les membres de l'association s'occupent de la distribution dans le cadre d'une gestion désintéressée. On peut adhérer pour un produit comme pour vingt, il n'y a pas de règle!

Les livraisons ont lieu le mardi de 18h15 à 18h45 à la salle multi-activités de Bernadets. La cotisation annuelle (de novembre à octobre) est de 6 €.

Vous voulez en savoir plus ? Contactez-nous ou passez nous voir un soir de livraison!

Agnès LAFAYE - 06 75 60 64 76 / Jean-Pierre CAMPILLO - 06.38.84.28.73 - bernamap64@mailo.com

Associations (suite)

Amicale laïque

La Covid, comme pour toutes les associations, a fortement perturbé notre activité. Elle a aussi impacté le nombre d'élèves qui est en forte diminution. Malgré nos finances en baisse, nous avons choisi de maintenir le salaire des professeurs (cours en visio) et, d'autre part, d'indemniser des familles pour les cours non pris. Nous faisons appel à la gentillesse de tous les Bernadétois pour parler des cours de musique dans leur entourage.

De plus, afin de faire vivre les associations du village et de renouer les liens sociaux dont nous avons tous besoin, nous allons organiser des manifestations pour lesquelles nous espérons un bon accueil et une participation soutenue de tous.

Vous pourrez noter que l'assemblée générale et les inscriptions se feront le samedi 11 septembre à 18h00.

Nous comptons sur votre présence.

Vous pouvez contacter Annie Meyer au : 06 84 16 41 56.

En bref

Intervention rapide

Histoire d'un arbre couché:

Vendredi 21 mai vers 20h, un habitant de Bernadets a appelé sur le portable de la mairie pour signaler un arbre couché en travers de la descente du chemin Courrèges. Après quelques coups de téléphone et la pose de panneaux de signalisation par le maire Jean-Paul Vidailhet, une équipe de villageois composée de Bernard Carrau, son fils Anthony et Vincent Lamarque ont libéré la route en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. En effet, malgré l'obscurité et la pluie, à 21h00 le chemin Courrèges était à nouveau praticable. La mairie remercie vivement ces villageois pour cette intervention remarquablement efficace.



Zoom école

Elèves du cycle 3

Cette année, les élèves de la classe des grands ont appris à rouler à vélo.

D'abord à l'école sur des ateliers destinés à améliorer la technique. Par la suite, la commune nous a tracé dans l'herbe un circuit destiné à travailler l'endurance et la conduite du vélo en groupe. Ce travail sur circuit a été complété par la connaissance du code de la route. Après avoir travaillé sur les élevages en géographie et rencontré une éleveuse, nous sommes allés visiter son élevage à vélo.

Plusieurs sorties ou visites autour de l'école seront effectuées à vélo



Productions artistiques

Quelques images des productions artistiques des



Travaux

Petit tour des travaux qui ont été finalisés ou qui vont être commencés dans les semaines à venir :

Mairie

Fin mars 2021, l'entreprise Remeter Fourcade d'Ouillon a terminé les travaux concernant la toiture. C'est maintenant au tour de l'entreprise de peinture Sallagoïty d'Higuères-Souye de prendre le relais afin de repeindre les planches de rives situées à l'extérieur de la mairie et de la cantine. Ces travaux seront probablement terminés au cours du mois de mai si la météo le permet. Les volets sont, quant à eux, repeints en régie par l'employé communal. Les peintures intérieures du rez-de-chaussée, elles aussi assurées en régie, sont à présent terminées. Pour l'étage, l'entreprise Mathieu de Billère est intervenue pour remplacer l'isolation et le faux plafond. Ces derniers étaient fortement endommagés suite aux fuites dues à la vétusté de la toiture. À noter que ces travaux sont totalement pris en charge par l'assurance. Enfin, dans un souci d'économie d'énergie et de préservation de l'environnement, les éclairages halogènes, très énergivores, ont été rempalcés par des éclairages LED.





Salle des fêtes

L'intérieur de la salle des fêtes sera aussi repeint en régie par l'employé communal.

Voirie

Le passage piéton permettant aux enfants de l'école de rejoindre la salle des fêtes avec un maximum de sécurité est quasiment terminé. Les remontées sur trottoir seront traitées de la même manière que la chaussée et des panneaux verticaux seront posés. Ces travaux ont été pris en charge par le Conseil Départemental. Il ne reste plus qu'à installer prochainement des barrières sur les côtés. Les plateaux situés sur la RD 39 ont été également repeints pour plus de visibilité.



Ecole

L'école est concernée par des travaux de sécurisation. Suite aux directives gouvernementales du plan Vigipirate concernant l'alerte attentat, nous devons mettre en route des travaux afin de protéger nos enfants en cas d'intrusion au sein de l'école. Pour ce faire, des vitrages Sécurit à retardateur

d'effraction vont être installés. De plus, dans la classe des maternelles et la salle de sieste, des volets roulants électriques vont être posés. Le remplacement des menuiseries côté sud assurera par la même occasion une meilleure isolation thermique. Enfin, des grilles de défense vont être posées côté nord. Une demande de subvention a été envoyée à la préfecture.

Elagage

Comme vous avez pu vous en apercevoir, des travaux d'élagage ont aussi commencé au sein de notre commune. Ils seront programmés sur plusieurs années. Cette première tranche, qui s'est terminée mi-avril, concernait la sécurisation de plusieurs arbres (terrain autour de la salle des fêtes et quelques arbres dans le village). Elle a été assurée par la société CTS Coves de Pau.









Arbre chemin de Conte avant et après élagage

Curage

Les travaux de curage des fossés ont été réalisés au cours du mois d'avril. Ils ont été menés par l'entreprise SGTP d'Assat.

Pour cette première phase des travaux sur les trois prévues au total, le nettoyage des fossés des chemins suivants a été fait:

- Chemin de Courrèges.
- Chemin de Lahonde (partie basse)
- Lotissement du bois
- Chemin du bois commun
- Impasse du moulin
- Une partie du chemin de Conte.

Le reste de ces travaux de curage sera réalisé dans les deux années à venir.









Bon à savoir

Travaux de printemps...

Au printemps, il flotte comme une envie de renouveau. Des projets fleurissent : construire une piscine, installer un abri de jardin, créer une véranda, clôturer son jardin..... Mais avant de se lancer dans les travaux, il est indispensable de contacter la mairie car, dans de nombreux cas, ces aménagements sont soumis à autorisation...

Faire des travaux chez soi : quelques règles à respecter ! Je consulte la mairie.

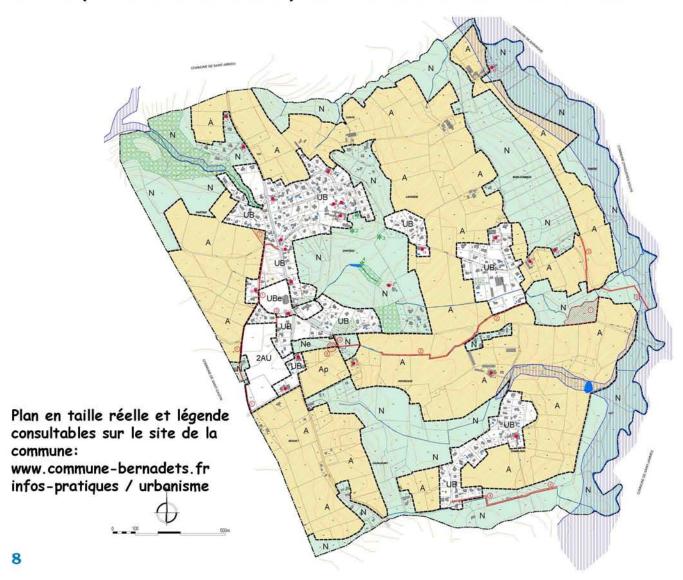
Vous vous imaginez déjà buller dans votre piscine cet été? Mais avant que le rêve devienne réalité, il vous faudra prendre en compte quelques éléments incontournables, car de nombreuses règles s'imposent. L'une d'entre elles spécifie que les piscines doivent être déclarées à partir de 10 m2 de bassin. D'autre part, toute construction nouvelle de plus de 20 m2 de surface de plancher ou d'emprise au sol doit faire l'objet d'une demande de permis de construire. Pour les travaux non soumis à cette demande d'autorisation (de 5 à 20 m2), il est très souvent nécessaire de réaliser une déclaration préalable de travaux, comme par exemple pour l'installation d'un petit abri de jardin.

P.L.U.: Plan Local d'Urbanisme de Bernadets

Le PLU de Bernadets a été validé par la Communauté de Communes Nord Est Béarn au mois d'avril. C'est désormais ce document qui fera référence pour la gestion du territoire de notre commune. Ce document définit les orientations d'urbanisme, d'aménagement et de protection de l'environnement. Il délimite chaque zone et fixe les règles générales d'urbanisation et de construction de ces zones.

Le règlement du PLU est consultable en mairie et sur le site internet : www.communedebernadets.fr

La compétence en urbanisme est passée au service urbanisme intercommunal. Pour toutes demandes de permis de construire et de permis d'aménager, les dossiers sont toujours à déposer en mairie. La secrétaire de mairie vérifiera s'ils sont complets avant de les transmettre pour étude à la CCNEB. Ensuite, si les documents sont en accord avec les règlements du PLU, un retour en mairie pour observation aura lieu (Le Maire reste décisionnaire) avant le transfert aux services de validation.



____ Vie pratique =

Heures d'ouverture de la mairie

- -Le mardi de 13h30 à 18h00
- -Le jeudi de 13h00 à 19h00
- -Le vendredi de 8h00 à 12h00

Pour les rendez-vous avec le Maire ou les adjoints, contacter le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture au 05.59.33.07.42

Déchetterie et déchets verts

Une déchetterie gratuite est à votre disposition à Morlaàs ainsi qu'une plate-forme de stockage de déchets verts. Les horaires d'ouverture sont : du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Feux et nuisances sonores

Les feux de déchets végétaux ou ménagers sont strictement interdits conformément au règlement sanitaire départemental.

Les tondeuses ou l'usage de tout appareil bruyant ne sont autorisés que:

- -Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- -Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- -Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ADMR

L'association du service à domicile en milieu rural (ADMR) apporte une aide à domicile aux familles, personnes âgées ou handicapées, pour des tâches et des activités de la vie quotidienne : ménage, repassage, courses, repas ... Une auxiliaire de vie diplômée peut intervenir à votre domicile. Renseignements au 05.59.33.67.23. Vous pouvez aussi contacter l'antenne 64 de la Fédération ADMR qui se trouve à Serres-Castet, 327 chemin Morlanné. 05.59.12.63.00

Le recensement militaire...

... c'est obligatoire!

Tous les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat (s'ils résident à l'étranger) dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Pour procéder au recensement militaire, rendez-vous sur :

www.mairiedebernadets.fr,rubrique « démarches en ligne » ou directement à la mairie.

Moto-cross, enduro ou quad

A Bernadets, depuis quelque temps, des motos cross, des motos enduro ou quads circulent sur les routes et chemins du village, à plus ou moins grande vitesse et avec de hauts niveaux sonores. Ils génèrent à chacun de leur déplacement de nombreuses remarques de riverains agacés. Afin d'assurer la récurité et la respect de tous voici un (potit)

sécurité et le respect de tous, voici un (petit) rappel des principales règles concernant l'utilisation et le déplacement de ce type d'engins.

-Les moto-cross (ou quad cross): elles se différencient des motos enduro par leurs équipements simplistes: pas de clignotant, pas de feu, pas de plaque d'immatriculation (pas de carte grise), pas de pot d'échappement homologué pour l'atténuation des nuisances sonores. Ce sont donc des engins spécifiquement élaborés pour évoluer en compétition et uniquement sur circuit fermé. Ce type d'engin

est strictement interdit sur la voie publique (aucune couverture d'assurance !).
Les déplacements d'une moto-cross entre le domicile du propriétaire et un circuit fermé ne peuvent se faire qu'en la transportant sur une remorque tractée derrière un véhicule.

-Les motos enduro (ou quad enduro): elles sont très ressemblantes aux moto-cross au détail près qu'elles ont (qu'elles doivent impérativement avoir) tous les éléments de sécurité, d'homologation et d'assurance nécessaires à l'évolution sur la voie publique.

Elles pourront donc profiter de l'espace public uniquement si le propriétaire est titulaire: d'une assurance, d'une carte grise, d'un BSR pour un 50 cm3 à partir de 14 ans, d'un permis A1 pour une 125 à partir de 16 ans ou d'un permis A pour les autres cylindrées à partir de 18 ans. La moto enduro aura une plaque d'immatriculation homologuée aux bonnes dimensions, des clignotants, des feux avant et arrière, des rétroviseurs et un pot d'échappement permettant de réduire au maximum les nuisances sonores. Evidemment, pour emprunter les chemins communaux, les pilotes des motos (ou quad) enduro veilleront à ne pas dépasser les limitations de vitesse (une grande partie du territoire communal est limitée à 50km/h; 30km/h au centre bourg).

La Mairie invite vivement les utilisateurs des engins cités dans cet article à respecter scrupuleusement ces règles d'utilisation pour assurer à tous une vie harmonieuse au sein de notre commune.



Cours d'eau et moustiques

L'entretien des cours d'eau

Quelques mots sur l'entretien des cours d'eau: plusieurs questions se posent au sujet de l'entretien des cours d'eau, de ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Un audit sur les cours d'eau qui traversent Bernadets est en cours de réalisation par les techniciens du SBVL*.

En attendant leurs conclusions voici quelques règles légales:

Les propriétaires riverains sont tenus à un entretien régulier du cours d'eau, et



embâcles, débris et atterrissements flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives), conformément à l'article L.215-14 du code de l'environnement.

Les riverains sont propriétaires jusqu'au milieu du lit (domaine privé des cours d'eau).

- Le SBVL* intervient sous couvert d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général lui permettant de se substituer au riverain pour certains travaux dans le cadre de l'intérêt général et ne pouvant techniquement pas être réalisés par les propriétaires : réouverture de bras secondaires et gestion d'atterrissements (bancs de cailloux, graviers). Proche enjeux : gestion sélective des embâcles (bouchons de déchets végétaux bloquant l'écoulement) et chablis (arbre en travers du cours d'eau pouvant provoquer un embâcle) gestion de la végétation (arbres dangereux, dépérissants, fortement penchés ou sous-cavés par exemple) dans le cadre d'un programme d' entretien ou de restauration de cours d'eau et protection de berge à enjeux...

- Les ouvrages d'art et la voirie sont de la responsabilité du gestionnaire qui intervient en cas de dégâts sur ces infrastructures, au titre de la sécurité publique.

Les techniciens rivières peuvent conseiller les riverains ainsi que les accompagner sur certaines démarches administratives Loi sur l'Eau (Direction Départementale des Territoires et de la Mer /services Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques (services de l'Etat)) nécessaires selon le type d'intervention que le riverain souhaite réaliser (protection de berges à titre privé par exemple).

Le SBVL en quelques mots :

Par arrété inter-préfectoral n°40-2019-00179, le Syndicat du Bassin Versant des Luys peut se substituer aux droits et devoirs d'entretien du riverain pour le bon équilibre et le libre écoulement des eaux relevant de l'intérêt général (biens des collectivités, sites majeurs ...).



Coupez l'eau aux moustiques!

Le moustique tigre est présent dans plusieurs départements de la région Nouvelle-Aquitaine. Il

fait l'objet d'une surveillance renforcée. Pour lutter contre sa prolifération, 3 règles importantes :

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux

d'enfants. Penser aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées des gouttières.

Couvrir les réservoirs d'eau : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'article à ce sujet sur le site de la commune www.commune-bernadets.fr. Vous y trouverez la "check-list" anti-moustique ainsi que des liens qui vous orienteront vers d'autres informations complémentaires.

Elections 2021

Départementales et régionales des 20 et 27 juin : quelques précisions!

Procuration de vote : une nouvelle télé-procédure. La procuration permet à tout électeur Bernadétois de mandater un électeur de la commune pour voter en ses lieu et place en cas d'une impossibilité sans justifier du motif de l'absence.

Comment faire une procuration?

- En ligne sur maprocuration.gouv.fr. Après saisie des données, vous recevez un courriel vous indiquant votre numéro de dossier qu'il vous faudra présenter dans un commissariat de police ou une gendarmerie accompagné de votre pièce d'identité.
- A partir d'un formulaire à compléter devant une autorité de police ou du tribunal judiciaire (formulaire également disponible sur servicepublic.fr).



Carte d'électeur

Une carte d'électeur sera adressée dans le courant du mois de juin à tous les nouveaux inscrits, aux jeunes qui auront atteint l'âge de 18 ans le jour des élections, ainsi qu'aux électeurs qui ont déménagé sur la commune ou fait procéder à une modification de leur état-civil. De même, les électeurs concernés par le nouveau redécoupage électoral seront prochainement destinataires d'une nouvelle carte électorale.

Bureaux de vote

Les électeurs doivent se rendre à la salle des fêtes munis de leur carte électorale et d'une pièce d'identité.

Mesures sanitaires

Les gestes barrières seront respectés : distanciation physique, port du masque et application de gel hydro-alcoolique qui sera mis à disposition à l'entrée de chaque bureau de vote. Par ailleurs, il est vivement recommandé de se munir d'un stylo à bille personnel.

Concours photos

"Les paysages et vues du village de Bernadets"



La commune de Bernadets a décidé d'organiser un concours photos gratuit et ouvert à tous les âges du 20 mars au 21 juin 2021.

L'objectif de ce concours est avant tout de mettre en valeur les vues et paysages printaniers de Bernadets et de sensibiliser les participants aux atouts de notre village.

Lors du vernissage, les meilleures photos seront sélectionnées par les visiteurs de l'exposition. A terme, ces photos permettront de décorer les murs de la mairie et des salles communales et d'agrémenter les supports de communication de la commune.

Le formulaire d'inscription ainsi que le règlement sont affichés à la mairie mais sont aussi téléchargeables sur le site de la commune:

www.commune-bernadets.fr

= Insolite =

Un cheval à l'école

Jeudi 22 avril 2021 après-midi, la gendarmerie de Morlaàs a alerté la commune de Bernadets de la présence d'un cheval errant signalée par les riverains du chemin Tauziet. Il a été récupéré par 2 personnes et tous ensemble attendaient sur le grand terrain derrière la salle.

Ce cheval avait tout l'équipement pour porter un cavalier mais... pas de cavalier ! L'inquiétude pour ce dernier demeurait.

En attendant des nouvelles, il a été décidé de parquer le canasson dans l'enceinte de l'école de Bernadets, zone bien clôturée et enherbée. Avec quelques carottes et bouts de pain, le cheval n'a pas hésité à faire sa première rentrée!

Fort heureusement, les inquiétudes au sujet du cavalier se sont arrêtées en fin d'après-midi quand la gendarmerie a annoncé qu'il s'était manifesté et qu'il venait récupérer son animal. Suite à une chute lors d'une promenade, le cheval s'était échappé...

Tout est bien qui finit bien!



= Carnet =

Naissances

Cennet ÖZDEMIR le 22/03/2021 de ÖZDEMIR Tolga et de BULKU Dajana- Jade

Maud DAVANTURE le 30/03/2021 de DAVANTURE Geoffrey, Thibault, Benjamin et de CHEPY Yliona

Décès

Marguerite, Germaine, Liliane MAUNIER veuve BRUNET, le 03/02/2021

Claudine, Madeleine SOPHIE, le 23/02/2021 Yvon, Henry LABORDE-LAGRAVE, le 30/04/2021 PACS

Maïlys COELHO et Damien, Daniel, René, Nicolas LISSARRAGUE le 04/02/2021

Lo Caminaire :

Dans le dernier numéro de L'Hirondelle, nous vous avions interpellés au sujet de la signification du nom du chemin Deous Hours. Nous avons été très heureux de recevoir le témoignage de Monsieur Girardin, habitant de Bernadets depuis presque

50 ans.



Le nom Deous Hours proviendrait selon lui de l'existence de fours qui servirent « à la fabrication de matériaux de construction ou divers ustensiles à partir de la matière première extraite de providentielles carrières d'argile exploitées à ciel ouvert. Le promeneur attentif qui a quitté le chemin Deous Hours pour se rapprocher du Luy pourrait rencontrer dans son cheminement de grands bassins rectangulaires, des sortes de carrières et autres dépressions toujours humides voire inondées, qui semblent témoigner de l'existence d'anciennes exploitations dans des temps très reculés ».

Nous souhaitons remercier chaleureusement Monsieur Girardin pour son témoignage.

La douceur printanière encourage le promeneur à poursuivre sa balade dans le village. Il profite de la végétation verdoyante et du chant des oiseaux qui l'amènent sur le Chemin de Lahonde, Chemin qui part du haut du village, qui serpente et descend ... dinca la hont (comme le chantait Yan de Nadau) Hum... la Hont, la honda... une fontaine? Peut-être que les Bernadétois les plus avertis sauraient s'il en existait une au bout de ce fameux chemin...?

A vous!

Messire Roumentas Un personnage haut en couleur

Au début du siècle précédent, Monsieur et Madame Roumentas habitaient le moulin de Bernadets sur une petite propriété de cinq hectares. Le moulin disposait de trois meules, chacune d'entre elles ayant sa spécificité, toutes trois actionnées par l'eau du Luy amenée par un long canal de dérivation.

Le travail ne manquait pas au moulin où les éleveurs apportaient de grosses quantités de maïs, de blé et d'orge. Aussi, la famille qui n'avait pas d'enfant, avait-elle adopté un tout jeune domestique, nommé Alphonse Mesplé, né à Saint-Castin. Ils avaient aussi une gouvernante, Catherine, qui partagea la maison avec Alphonse jusqu'à sa mort.

Alphonse avait grandi. Il était devenu un bel homme et il aimait rendre service à tout le monde. Il avait tenu à conserver le moulin, de même que le nom de sa famille adoptive : Roumentas. Il arrive encore aujourd'hui dans nos villages d'attribuer le nom des maisons à leurs propriétaires.

C'était un homme très actif, qui ne chômait pas. Ce n'était qu'en été, lorsque le débit de la rivière était devenu insuffisant, qu'il consentait à stopper le travail de ses meules. Alors, comme beaucoup d'autres à l'époque, il devenait journalier.

Connu dans la région pour son extrême vigueur et son étonnante capacité à s'acquitter d'un travail considérable en une seule journée, il ne manquait pas de besogne, que ce soit pour abattre et débiter les arbres en hiver avec cette étonnante scie de l'époque nommée « passe partout » ou pour faner le foin à la belle saison, en échange de quoi il était nourri par l'employeur.

A la saison du « pèle porc » et de la fabrication des boudins, il devait fournir beaucoup de farine pour les « miques ». Cette recette très appréciée consistait à mélanger de la farine avec le sang et les débris de viande du boudin formant une boule qui une fois cuite était débitée en tranches.

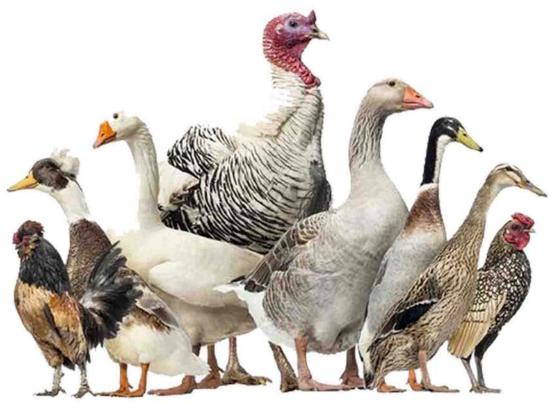
La vie bien remplie de ce personnage prendra un nouveau tournant à l'approche de la seconde guerre mondiale...

à suivre!

Auteur : Jean-Louis Girardin

Groupe de rédaction de L'Hirondelle: Jean-Paul Vidailhet, Arnaud Cazabat, Nadège Bitaillou, Marie Iladoy, Lucie Bernard et David Bourguinat

Recensement des volailles



Beaucoup de familles possèdent des poules à Bernadets, une bonne initiative écologique et de biodiversité. Cependant, quelques règles s'appliquent ainsi que des contraintes sanitaires.



En matière de poulaillers:

Aucune déclaration n'est nécessaire pour un poulailler d'une surface inférieure à 5 m²; pour un poulailler allant de 5 à 20 m², une déclaration de travaux devra être faite en mairie; pour une surface égale ou supérieure à 20 m², un permis de construire est requis.

En matière sanitaire:

Un recensement des détenteurs de volailles de basse-cour et autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur, est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas. Ce recensement permet également de contacter directement les personnes concernées dans le cas de prise de mesures de renforcement pour lutter contre les épidémies (l'Influenza Aviaire).



Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez vous faire recenser en mairie. Vous devez remplir directement sur place le formulaire dédié, ou vous rendre sur le site internet de la commune pour effectuer les démarches en ligne.

www.commune-bernadets.fr



Optimisation des déchets verts =

Avec l'arrivée des beaux jours, tondeuses, tailles-haies et sécateurs sont de sorties... Découvrez ces quelques solutions pratiques et économiques pour valoriser vos déchets verts directement chez vous. A la clé, de nombreux avantages :

- Moins de déplacements à la déchetterie
- Une meilleure protection des sols et des plantations
- La production d'un engrais naturel
- Moins d'entretien et moins d'eau pour arroser vos plantations et votre jardin



Il consiste à recouvrir le sol avec des couches de végétaux (feuilles mortes, tontes de pelouse branchages broyés,...), de 5cm d'épaisseur environ, dans le potager, les massifs de fleurs ou au pied des haies.

Très simple à réaliser ! Il permet de protéger, nourrir le sol, de limiter les arrosages, de réduire le développement des plantes indésirables et donc le désherbage.



Mélangés aux restes alimentaires et aux épluchures de fruits et de légumes, les déchets verts, en présence d'eau et d'oxygène, sont transformés par les micro-organismes présents dans le sol en compost.

Cet engrais naturel pour vos plantes a une action bénéfique sur le sol car il en améliore la texture, augmente le pouvoir de rétention en eau et favorise l'enracinement.



Il s'agit d'une technique de tonte sans ramassage de l'herbe, qui est hachée et directement redéposée sur la pelouse.

L'herbe finement coupée, laissée sur place se décompose, enrichit le sol et le gazon naturellement et évite le dessèchement.



Les déchets verts peuvent être broyés à la tondeuse jusqu'à 1 cm de diamètre. Au delà, il est préférable d'utiliser un broyeur.

Cette méthode réduit de 6 à 12 fois le volume des végétaux et le broyat obtenu peut être réutilisé ensuite comme paillage ou être composté.



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit toute l'année!